

Rapport d'activité — de l'Inspection générale — de l'éducation, — — du sport et de la recherche —

2023-2024

PRÉAMBULE

L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) opère dans les domaines de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse, des sports et des bibliothèques. Elle réalise seule, ou en relation avec d'autres inspections générales, des missions d'évaluation, d'inspection, de contrôle, d'audit, d'expertise, d'appui et de conseil.

Elle a connu des évolutions significatives ces cinq dernières années : création de l'IGÉSR à partir de la fusion des inspections générales originelles, puis fonctionnalisation des inspections induisant que l'IGÉSR devienne un service. Il est rendu hommage au travers de ce rapport d'activité à Caroline Pascal, première cheffe du corps puis du service issu de la fonctionnalisation en 2023, et à Anne Szymczak qui a ensuite accepté d'assumer son intérim à la tête de l'IGÉSR, pour tous les travaux qui ont pu être réalisés afin de soutenir ces évolutions.

Dans une année 2023-2024 marquée par un contexte difficile, notamment dans le prolongement des émeutes de juin 2023 et avec l'assassinat de Dominique Bernard, par la succession de trois ministres en charge de l'éducation nationale mais aussi par la préparation et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et, en interne, par la poursuite de la mise en œuvre de la fonctionnalisation, les trois lignes de force de l'activité de l'IGÉSR ont été la proximité, la qualité et la collégialité.

Proximité, car quelles que soient la nature et l'étendue géographique de leurs missions, les inspecteurs généraux procèdent par des visites de terrain et des entretiens avec tous les acteurs concernés, ce qui leur confère une connaissance fine des territoires et contribue amplement à leur expertise, leur réalisme et leur objectivité. Proximité aussi car de nouvelles missions d'appui et de conseil ont été mises en œuvre telles la revue permanente des directions des services départementaux de l'éducation nationale (24 DSDEN visitées en 2023-2024), l'accompagnement de

19 universités et organismes nationaux de recherche dans le cadre de la simplification de la recherche et des relations en leur sein ou bien encore la visite de plus de 100 circonscriptions pour réaliser un état des lieux et établir les perspectives du pilotage pédagogique des écoles de l'enseignement primaire par les directeurs.

Qualité, dans les procédures solides et méthodologies éprouvées mises en œuvre par les inspecteurs généraux qui prennent notamment appui sur des guides et une charte déontologique soumis à un processus continu d'amélioration et qui bénéficient d'un plan de formation étendu et consolidé. Qualité également recherchée par l'action de l'IGÉSR au bénéfice du service rendu aux usagers et aux établissements du champ, qu'il s'agisse de missions relatives à la gestion stratégique des ressources humaines tels les concours de recrutement, de missions d'inspection régulière et d'audit ou des campagnes d'homologation et de suivi des établissements français à l'étranger, de missions de contrôle comme les contrôles de bibliothèques, de fédérations sportives ou bien encore d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de l'accompagnement des organismes de recherche et universités afin de simplifier la gestion, du soutien apporté à des établissements d'enseignement supérieur, d'évaluation de politiques publiques...

Collégialité, dans le fonctionnement même de l'IGÉSR, dont l'organisation est source d'expertise commune, de cohérence et d'efficacité de l'action collective. Collégialité également garantie par un recrutement désormais plus ouvert, élargissant encore la palette des expertises de l'IGÉSR. L'attractivité de l'IGÉSR s'est trouvée en effet encore accrue dans le cadre de la fonctionnalisation initiée en janvier 2023, avec plus de 200 candidatures reçues en 2023-2024 qui se sont traduites par 18 recrutements.

Les 256 inspecteurs généraux que comptait le service fin août 2024, engagés sans faille au service du bien public, ont fait preuve à nouveau en 2023-2024 d'un professionnalisme et d'une expertise remarquables, tout en préservant leur indépendance. Pour mener à bien leurs missions, ils ont pu bénéficier du soutien indispensable de l'ensemble des membres du secrétariat général administratif. Que toutes et tous en soient remerciés.

SOMMAIRE

L'année scolaire et universitaire 2023-2024 de l'IGÉSR en trois lignes de forces

1. Proximité	5
— De nouvelles modalités d'analyse de l'organisation des services et de suivi de la mise en œuvre des politiques d'éducation, de sport et de jeunesse	9
— Des missions d'accompagnement et de suivi sur tous les territoires comportant des dimensions prospectives à court ou moyen terme	10
— Des missions d'appui au service des Jeux olympiques et paralympiques de Paris afin, notamment, d'en favoriser l'impact national	13
— Une expertise recherchée et mise au service d'acteurs issus du monde entier	14
2. Qualité	17
— Des procédures solides, des méthodologies éprouvées faisant l'objet d'une amélioration continue	19
— Des inspecteurs généraux qui exercent leurs fonctions dans le respect strict d'une charte de déontologie	21
— Un plan de formation à la hauteur des enjeux de qualité des travaux conduits par l'IGÉSR	21
— Un souci permanent de contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur	22
— Une mobilisation de toutes les expertises au service du bon fonctionnement du système	23
— Les missions de contrôle au service du bon fonctionnement du système	26
— La contribution précieuse de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) à l'amélioration en continu des processus de fonctionnement des ministères	27
— L'inspection santé et sécurité au travail au service de l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels dans les établissements supérieurs, les académies et les administrations centrales	28
3. Collégialité	29
— Un service désormais composé d'experts aux parcours diversifiés et marqué par la mobilité de ses membres	32
— Une organisation collégiale, source d'expertise commune, de cohérence et d'efficacité de l'action collective	34

**—— L'année scolaire
et universitaire 2023-2024
de l'IGÉSR ———
—— en trois lignes de forces**

1. Proximité

Historiquement présente sur le terrain, pleinement interministérielle, l'IGÉSR joue un rôle essentiel de pivot, capable de travailler avec tous et pour tous, faisant preuve d'une grande réactivité permise par le nombre et la variété de ses membres et bénéficiant de la légitimité conférée par son lien direct avec ses ministres de tutelle. Afin de mettre en œuvre un accompagnement de proximité efficace, l'IGÉSR mobilise et organise une somme de ressources, de compétences et d'expertises, disposant d'une connaissance fine de chaque territoire, qu'il soit métropolitain ou ultramarin.

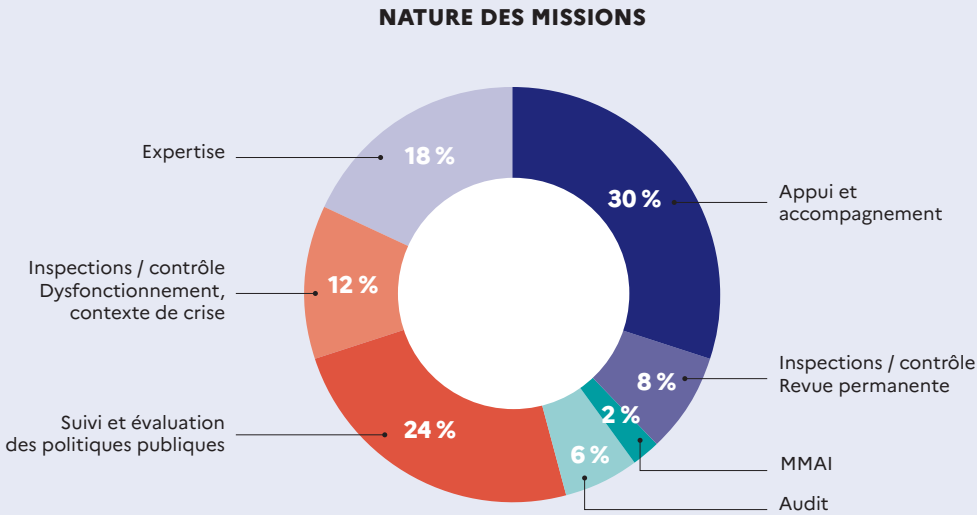
Le principe fondamental des missions qu'elle réalise est celui de la couverture territoriale, matérialisée à la fois par le biais de déplacements en académie pour rechercher des informations et par un travail conjoint avec les corps d'encadrement territoriaux et les services déconcentrés, notamment dans les domaines de l'enseignement scolaire, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ainsi que des bibliothèques.

La couverture territoriale des missions de l'IGÉSR comprend bien évidemment les territoires ultramarins. Les académies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de Mayotte et de la Réunion ont ainsi été concernées par le programme de travail annuel de l'IGÉSR pour l'année 2022-2023 qui a été prolongé par le programme de travail annuel de l'année 2023-2024. Ces académies partagent en effet des problématiques d'inégalités scolaires et sociales, même si chacune d'entre elles se caractérise par des spécificités et des réussites scolaires différenciées. Confrontées aux difficultés à faire réussir leurs élèves objectivées par différentes études, elles ont toutes mis en place des mesures destinées à améliorer la réussite scolaire et atténuer les écarts de résultats afin de répondre à l'objectif d'égalité des chances. Dans le prolongement de la mission inscrite au programme de travail annuel de l'IGÉSR de 2022-2023 visant, dans un premier temps, le repérage des leviers de la réussite des élèves du point de vue de la gouvernance des cinq académies ultra-marines évoquées, la focale des missions confiées aux inspecteurs généraux a porté, en 2023-2024, sur le point de vue pédagogique. Ces derniers ont formulé des recommandations concrètes, adaptées à l'identité singulière de chaque territoire, à destination des recteurs de chacune des académies concernées.

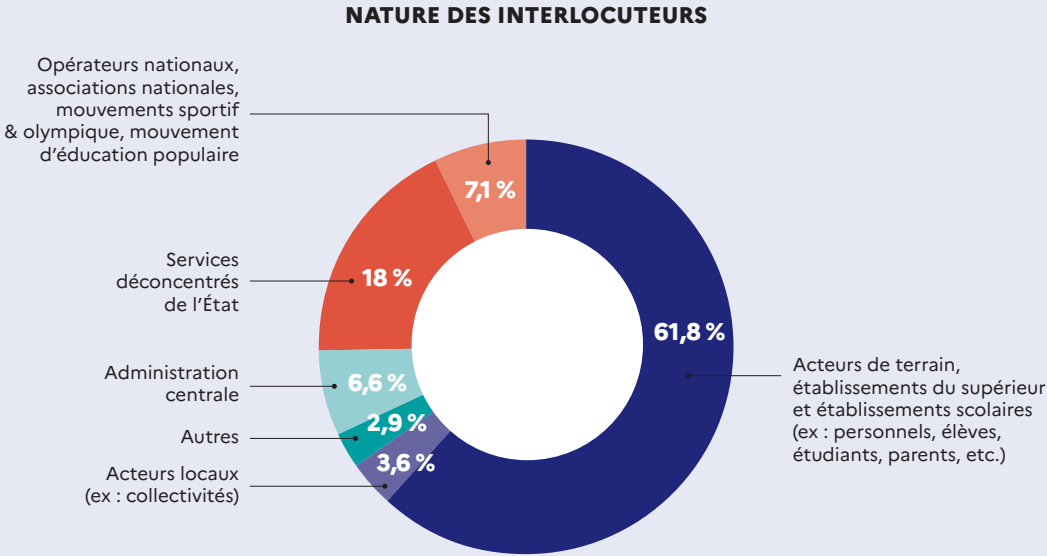
La réalisation d'une mission sur la situation de la lecture publique dans les Outre-mer a permis, par ailleurs, de mesurer l'écart entre les bibliothèques publiques en France métropolitaine et celles des Outre-mer. Après la production du rapport, la base de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques a été augmentée de huit millions d'euros au projet de loi de finances de 2024 au bénéfice des territoires ultra-marins.

L'expertise reconnue de l'IGÉSR l'a conduite également à intervenir à l'international auprès d'acteurs variés.

Au global, ce sont 228 missions sur saisines qui ont été réalisées en 2023-2024 par les inspecteurs généraux et qui se répartissaient ainsi :



Dans le cadre de ces missions sur saisine, les inspecteurs généraux ont été amenés à rencontrer plus de 8 500 interlocuteurs répartis ainsi :



De nouvelles modalités d'analyse de l'organisation des services et de suivi de la mise en œuvre des politiques d'éducation, de sport et de jeunesse

L'année 2023-2024 a vu la mise en place, selon un cycle quadriennal, d'une revue permanente des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Il s'agit d'une mission visant à suivre, et au besoin à accompagner, la mise en œuvre locale des politiques d'éducation, de sport et de jeunesse qui relèvent de la compétence des DSDEN : stratégie départementale au regard du contexte académique, voire régional, fonctionnement et organisation des services. Cette mission a concerné vingt-quatre départements en 2023-2024 et chaque revue a fait l'objet d'une restitution auprès des DASEN et recteurs concernés. Les différentes revues font ressortir un besoin de clarification de ce que doit faire chacun des échelons départemental, académique et régional dans un paysage d'organisation des services académiques qui a beaucoup évolué ces dernières années, et de manière hétérogène, notamment depuis la publication du décret 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique. Au-delà d'un cœur de cible portant pilotage et administration du premier degré, les compétences actuelles des DSDEN expriment une forme de dépassement des frontières départementales avec des services mutualisés interdépartementaux et des remontées au niveau des rectorats d'actes de gestion. Les revues soulignent la place éminente des DSDEN dans l'écosystème territorial des politiques éducatives et une visibilité effective de leur rôle auprès des collectivités et des services de l'État. Pour autant, est fortement exprimé le besoin d'harmoniser plusieurs dispositifs en relation avec les collectivités locales : l'éducation prioritaire, les cités éducatives, les contrats locaux d'accompagnement, les territoires éducatifs ruraux, et leur lien avec le périscolaire et l'extrascolaire (dont les projets éducatifs territoriaux). Il ressort également le besoin d'instances locales de concertation plus efficaces et plus resserrées que les actuels conseils départementaux de l'éducation nationale, et qui seraient d'ailleurs le lieu privilégié de travaux sur les questions de mixité sociale et scolaire, politiques qui ne peuvent être menées par l'éducation nationale seule et qui doivent revêtir un caractère prioritaire. S'agissant du parcours et de la vie des élèves, deux thématiques émergent : l'école inclusive et tout ce qui touche au bien-être des jeunes qui sont confiés au système éducatif. Par ailleurs, différents rapports soulignent l'enjeu essentiel des ressources humaines avec une attention particulière que les services déconcentrés doivent porter à la fonction recrutement des personnels, compte tenu de la difficulté à pourvoir tous les emplois, et aussi à la poursuite d'une GRH de proximité comme élément d'attractivité de notre administration.

Au cours des trois dernières années et tout au long de l'année 2023-2024, le collège JSVA a contribué à l'accompagnement du plan Adéquation missions - moyens coordonné par le secrétaire général des ministères (MENJ, MSJOP) au bénéfice des services jeunesse, engagement et sports (Drajes, SDJES) au sein des services académiques. C'est ainsi qu'un rapport IGA (Inspection générale de l'administration) – IGÉSR, portant sur l'évaluation de la mise en œuvre des protocoles national et déconcentrés entre les autorités préfectorales et les autorités académiques pour la mise en œuvre des missions « jeunesse, engagement et sports », a été remis aux ministres concernés en novembre 2023.

L'IGÉSR participe aux missions inter-inspections d'examen de l'organisation et du fonctionnement des services de l'État et des missions (dont les missions jeunesse, sport, vie associative (JSVA) placées sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département, en complément de la revue permanente des DSDEN.

L'IGÉSR assure, par ailleurs, un travail d'accompagnement très apprécié des services territoriaux JES, en complément de celui assuré par les correspondants territoriaux de l'inspection générale (Ctig). Vingt-trois inspecteurs généraux ont assuré le suivi de la formation professionnelle statutaire (FPS) de 191 agents (fonctionnaires stagiaires ou agents contractuels et détachés) relevant des corps spécifiques des ministères chargés de la jeunesse et des sports (inspecteurs de la jeunesse et des sports, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse) nouvellement affectés dans les services ou établissements des ministères chargés de la jeunesse et des sports.

Des missions d'accompagnement et de suivi sur tous les territoires comportant des dimensions prospectives à court ou moyen terme

Les correspondants territoriaux de l'inspection générale (Ctig) :

- réalisent des missions régulières de suivi des académies et des régions académiques conduisant à des notes qui dressent notamment un état des lieux des moyens humains et budgétaires lors de la rentrée et analysant des axes précis dans l'objectif de la préparation de la rentrée suivante,
- contribuent également à la mission d'examen des DSDEN pour ce qui concerne les départements relevant de leur territoire de suivi et exercent des missions de conseil, le cas échéant, à la demande des recteurs.

Ainsi, au cours du second semestre 2023, la rectrice de l'académie de Poitiers a souhaité que soit mené un audit de l'École académique de la formation continue (EAFc). L'objectif de cet audit était, d'abord, de dresser un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement de l'école académique mais aussi, de formuler des préconisations afin d'accompagner la maturation de cette jeune structure dont la direction venait de changer. Dès la remise du rapport, la rectrice et le secrétaire général d'académie ont construit un plan d'accompagnement qui prend en compte les préconisations. En quelques semaines, ils ont travaillé sur :

- l'évolution de la gouvernance,
- l'accompagnement des personnels,
- les modalités quotidiennes de fonctionnement,
- un projet de service.

La rectrice a remercié les auditeurs en soulignant les suites très positives et constructives de l'audit réalisé, qui pour elle a contribué à professionnaliser un service important de l'académie.

Pour sa part, le **collège EAE** a également été référent de plusieurs rapports comme *Être chef d'établissement dans le second degré aujourd'hui*, *Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle*, ou bien encore *L'Évaluation du déploiement d'OP@LE* en académie qui a conduit notamment à un étalement du déploiement de ce progiciel de pilotage et d'administration financière en établissement d'enseignement secondaire (EPLE).

S'agissant de **l'enseignement primaire**, la mission a accompagné la diffusion de son précédent rapport *L'Enseignement de la production d'écrits à l'école primaire : état des lieux et besoins* auprès du réseau des Inspe, des conseillers pédagogiques de circonscription (plan français), des responsables académiques, de l'IH2EF. L'IGÉSR a également mené une mission s'appuyant sur le rapport *Le Pilotage pédagogique des écoles de l'enseignement primaire par les directeurs : état des lieux et perspectives*. Les inspecteurs généraux ont visité 100 circonscriptions dans 43 départements et 26 académies différentes. Ils ont observé 116 conseils de maîtres et 88 conseils de maîtres de cycle. Ces visites ont permis, dans un premier temps, de fonder une analyse des modalités d'exercice de la fonction de directeur ou directrice d'école et d'émettre des propositions d'évolution à court terme. Dans un deuxième temps, les analyses et préconisations, destinées aux recteurs et aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen), ont porté sur le pilotage de la direction d'école par les IEN en s'inscrivant dans une vision plus politique et prospective.

Au collège, la mise en place d'une organisation de l'enseignement du français et des mathématiques en groupes de besoins a été l'occasion d'un travail avec les corps d'inspection territoriaux. Des webinaires ont permis de toucher tous les inspecteurs de français et de mathématiques afin de trouver, pour chaque discipline, les moyens de mettre la réforme au service des apprentissages des élèves. À la suite de cet appui à la mise en œuvre de la réforme, les inspecteurs du collège participeront, dès septembre 2024, au suivi et à l'évaluation de la mesure en lien avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

L'actualité principale du lycée a demeuré, quant à elle, le déploiement de la réforme et les divers ajustements d'épreuves et de programme qui l'accompagnent, auxquels ont participé les inspecteurs généraux relevant des groupes disciplinaires. Ces derniers ont poursuivi, en lien avec les corps d'inspection territoriaux, un travail fin pour garantir l'équité de l'évaluation, qu'il s'agisse du contrôle continu ou des épreuves terminales de baccalauréat.

Dans le cadre de **l'enseignement professionnel**, l'IGÉSR a été conduite à accompagner la mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels. Les membres du pôle Voie professionnelle et apprentissage ont, à la fois :

- participé à la définition des aménagements réglementaires quant à l'organisation des examens professionnels de la session 2025
- apporté leur expertise pédagogique quant au déploiement des mesures de la réforme des lycées professionnels.

Le travail de production d'outils d'accompagnement des enseignants et des personnels d'encadrement pour la mise en œuvre du renforcement des savoirs fondamentaux en lycée professionnel a constitué par exemple un point d'appui essentiel pour les équipes. L'IGÉSR a également émis des préconisations en vue de l'évolution du système de formation professionnelle. En effet, ces dix dernières années ont été marquées par de profonds changements législatifs et réglementaires qui percutent les missions et l'organisation territoriale des GIP FCIP (Groupement d'intérêt public - Formation continue insertion professionnelle) ainsi que des Groupements d'établissements pour la formation continue (Greta), rendant nécessaires des évolutions des pratiques et des structures notamment pour répondre aux enjeux de souveraineté industrielle, numérique et alimentaire en matière de formation des salariés d'entreprises. Le rapport *Groupement d'intérêt public relatif à la formation continue et à l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et Groupement d'établissements (Greta) : l'organisation de la formation continue des*

adultes au sein de l'éducation nationale analyse ainsi 50 années d'existence de ces structures et formule des recommandations pour projeter les structures de l'éducation nationale en charge de la formation continue des adultes au cœur du défi des compétences du futur.

S'agissant de **l'enseignement supérieur et de la recherche**, l'IGÉSR a été particulièrement impliquée dans une mission dédiée à la simplification de la recherche et des relations au sein des UMR (universités et organismes nationaux de recherche) : 19 sites expérimentaux ont été retenus par la ministre et accompagnés chacun par l'IGÉSR. Le travail du collège ESRI laisse l'initiative de la démarche aux sites, mais leur apporte un regard expert extérieur, un conseil avisé en tant que de besoin et une perspective croisée, par sa coordination interne, entre les réflexions conduites chez les expérimentateurs. Le plus souvent, l'IGÉSR assiste aux comités de pilotage ou équivalents des sites pour apporter suivi et accompagnement, sans voix décisionnelle, et assure une synthèse des travaux et une analyse perspective rapportées au comité de pilotage national.

Après cette première phase dite « *bottom up* », qui s'est déroulée de février à juin 2024 et qui a permis de faire émerger un dialogue fécond sur l'ensemble des sites, une deuxième phase de travail s'est amorcée au début de l'été 2024, étape qui sera confirmée en septembre par le gouvernement de Michel Barnier.

Le pôle **Affaires juridiques et contrôle** (AJC) est également largement impliqué dans des actions en lien avec les territoires. Ainsi, dans l'enseignement scolaire, depuis 2020 et en quatre vagues successives, ce sont 28 académies qui ont été formées à la conduite d'enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires. En 2023-2024, les formations ont été animées à la demande des académies. L'objectif étant que l'ensemble des corps d'inspection territoriaux académiques aient été formés et soient à même d'assurer ce type de missions, ce qui conduit l'IGÉSR à se recentrer sur les enquêtes administratives les plus importantes. Ainsi, cela permet à l'IGÉSR de n'être sollicitée que pour des missions que leur complexité particulière ou leur sensibilité médiatique et/ou politique justifient. Le pôle AJC peut être amené à superviser sur demande des enquêtes administratives menées localement. En 2024, deux enquêtes administratives conduites par des rectorats sont ainsi accompagnées par l'IGÉSR.

Concernant l'enseignement supérieur, une mission permanente violences sexistes et sexuelles (VSS) a été constituée au sein de l'IGÉSR dans le cadre du plan ministériel de lutte contre les VSS 2021-2025. Composée de deux inspecteurs généraux expérimentés, elle a pour objectif de conseiller et aider les établissements confrontés à des difficultés ou à des choix en termes de prévention :

- mise en place d'une cellule d'écoute,
- traitement des signalements,
- enquêtes administratives
- suites à y apporter.

Deux supports de formation ont été créés et font l'objet de webinaires réguliers afin d'outiller et de professionnaliser les établissements d'enseignement supérieur sur la conduite d'enquêtes administratives et d'éclairer sur le rôle des gouvernances. Pour 2023, jusqu'à fin juin 2024, 18 webinaires ont été organisés rassemblant au total 1 700 personnels.

Une expérimentation a été menée avec la région académique de Nouvelle Aquitaine depuis deux ans visant à la constitution d'une équipe régionale

d'enquêteurs spécialisés, formés par l'IGÉSR et mis à disposition des établissements d'enseignement supérieur pour réaliser les enquêtes administratives internes pour lesquelles ces derniers sont souvent démunis. Trois enquêtes ont été conduites dans ce cadre avec un retour d'expérience très positif.

En relais à cette expérimentation est intervenue la décision ministérielle de renforcer l'accompagnement des établissements sur les VSS et la vie étudiante en passant à une nouvelle échelle de coopération entre les acteurs : ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, 37 postes ont été financés et affectés au sein des 18 rectorats de région académique. Une coordination est assurée au niveau ministériel par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip). La mission permanente IGÉSR appuie et outille ces personnels : deux séquences de formation ont déjà été dispensées en 2024 et une supervision des enquêtes administratives menées par ces personnes est proposée pour les situations les plus sensibles. Une foire aux questions a été élaborée et présentée en 2024 pour répondre à l'ensemble de leurs interrogations concernant la conduite d'enquêtes administratives et ses suites. La mission est également en appui des services de l'administration centrale et fait partie du comité de pilotage du plan de lutte ministériel contre les VSS dans l'enseignement supérieur qui s'est réuni à deux reprises sur la période.

S'agissant de **l'activité du collège bibliothèques, documentation, livre et lecture (BD2L)**, celle-ci a été dominée, pendant l'année scolaire et universitaire 2023-2024, par la production de plusieurs rapports sur des sujets structurants qui sont à l'origine de décisions prises par le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en matière d'organisation des bibliothèques. Ainsi, le rapport *L'Amélioration du déroulement de carrière des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques* présente les voies et moyens qui permettront d'une part, la pleine et entière inclusion du corps des conservateurs des bibliothèques dans la haute fonction publique et d'autre part, les conditions pour que les carrières des conservateurs des bibliothèques se trouvent alignées sur celle des conservateurs du patrimoine. Ce rapport devrait conduire, en 2025, à une réforme du statut des quelque 1 500 conservateurs et conservateurs généraux d'État des bibliothèques.

Il arrive également que le collège BD2L soit sollicité par des collectivités ou des établissements pour les accompagner dans leurs réflexions stratégiques. Ainsi, des inspecteurs généraux sont intervenus à la demande de la Métropole et de la Ville de Lyon pour les accompagner dans le développement de la politique métropolitaine de lecture publique et dans la rédaction de leur futur schéma directeur de développement de la lecture publique.

Des missions d'appui au service des Jeux olympiques et paralympiques de Paris afin, notamment, d'en favoriser l'impact national

La perspective des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris a constitué l'un des contextes inédits de cette année scolaire et universitaire. **L'activité du collège JSVA** dans le champ du sport a, de ce fait, été particulièrement dense au cours de l'année 2023-2024 du fait de la mobilisation de l'Inspection générale pour la préparation

des JOP, avec les missions d'appui des référents JOP auprès des trois ministres de tutelle (éducation nationale, enseignement supérieur et sports) et du Dijop (délégué interministériel aux JOP) pour la définition et la mise en œuvre de leurs programmes d'action durant les Jeux et au titre de l'héritage.

Les référents JOP ont contribué au déploiement dans toute la France d'un événement national dans le cadre notamment du programme de billetterie populaire Tous aux Jeux. Les réseaux académiques et des établissements ont également été mobilisés pour mettre en œuvre le programme Génération 2024, porté par Paris 2024 en faveur de l'éducation aux valeurs de l'olympisme et du paralympisme et de la célébration des Jeux. Plus de 120 établissements du supérieur ont été labellisés à ce jour, représentant 1,8 millions d'étudiants.

Outre l'objectif qui sera atteint d'ici fin 2024, du contrôle de l'ensemble des fédérations sportives olympiques dans le cadre de la revue permanente des fédérations, l'IGÉSR a également conduit des missions d'appui ou d'évaluation des politiques prioritaires intégrées à l'héritage des Jeux :

- développement de la pratique sportive étudiante,
- évaluation des dispositifs scolaires et sportifs favorisant l'accès au sport de haut niveau et à la haute performance,
- évaluation du suivi professionnel des sportifs de haut niveau,
- évaluation de la mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) et des deux heures de sport en plus pour les collégiens.

Par ailleurs, prendre en compte l'échéance des JOP a nécessité pour l'IGÉSR aussi bien un travail avec la DGRH, pour adapter les concours de recrutement qu'un travail avec la Dgesco pour produire des ressources permettant aux enseignants de préparer l'évènement et d'en prolonger l'écho. Le déplacement des épreuves du baccalauréat en juin, décidé à son arrivée par le nouveau ministre Gabriel Attal, a nécessité, pour les groupes disciplinaires, un travail en urgence sur les épreuves d'examen et les programmes en vue d'établir un cadre pérenne permettant aux enseignants de travailler avec sérénité.

— Une expertise recherchée et mise au service d'acteurs issus du monde entier

La richesse de l'expertise de l'IGÉSR, la qualité de son savoir-faire lui confèrent, par ailleurs, un rayonnement international. Ce dernier la conduit à intervenir dans le monde entier en :

- participant à des actions de coopération,
- construisant et animant des partenariats,
- évaluant des établissements,
- favorisant la mobilité internationale.

Au sein du pôle Affaires internationales, les inspecteurs généraux se sont fortement engagés (sur saisine de la Délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic) et/ou de France éducation international (FEI)) dans des partenariats notamment avec les pays d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et du Proche-Orient. Ils ont régulièrement participé aux accueils de délégations

étrangères (Tunisie, Côte d'Ivoire, Mozambique, Djibouti, Sénégal, Malawi) dans le cadre de projets présentés à des bailleurs nationaux, à l'AFD et à des partenaires internationaux. Le pôle Affaires internationales a également accueilli une délégation d'inspecteurs, d'élèves du lycée d'excellence et de représentants du ministère de l'Éducation de Djibouti et en mai 2024, une importante délégation de 25 inspecteurs de français tunisiens autour des évolutions du métier avec une focale spécifique sur la discipline lettres / français.

Dans les missions de conseil et d'appui aux directions de l'administration centrale (Dreic et Dgesco) et aux opérateurs (FEI, Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), Campus France), on note pour cette année :

- le suivi du partenariat avec le Liban pour la réforme de son organisation scolaire et de ses curricula et l'expertise sur les nouveaux programmes,
- le soutien au développement de classes préparatoires aux grandes écoles au Sénégal et la poursuite du programme scolaire hybride entre les curricula sénégalais et français,
- la participation de l'IGÉSR à la structuration en Côte d'Ivoire de la coopération globale entre les institutions françaises et ivoiriennes et le soutien à la création d'un projet de centre d'excellence franco-étranger.

On retiendra également l'expertise apportée par l'IGÉSR en étroite collaboration avec la Dreic et FEI dans le cadre du projet Éducation 2026 auprès du ministère marocain de l'Éducation financé par l'AFD portant sur l'amélioration de la qualité des apprentissages et l'accompagnement personnalisé ainsi que celle apportée dans le cadre d'un projet de jumelage avec le Cambodge, présenté par la France (Expertise France et FEI) en consortium avec l'Allemagne et la Finlande, qui accompagnera la réforme de son système éducatif secondaire dans cinq filières des sciences et techniques industrielles.

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) franco-étrangers avec l'Argentine, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, le Liban et le Vietnam ont également fait l'objet d'un suivi attentif de l'IGÉSR avec la participation au recrutement des experts, au suivi des campus et aux différents comités de pilotage.

**—— L'année scolaire
et universitaire 2023-2024
de l'IGÉSR ———
—— en trois lignes de forces**

2. Qualité

L'IGÉSR est naturellement chargée du suivi et de l'évaluation de dispositifs ou de politiques publiques. Elle apporte à l'autorité politique des analyses et des rapports construits sur des constats solides et objectifs ainsi que des recommandations établies dans un souci de vérité et d'efficacité. Cet ensemble constitue une garantie pour l'État et pour les cabinets des ministères de se voir apporter une expertise neutre et impartiale avant de concevoir leurs politiques ainsi qu'une évaluation objective de leurs ajustements éventuels. Pour mener à bien ses missions, l'IGÉSR a donc instauré un ensemble de règles et procédures qui garantissent la qualité de son intervention. L'amélioration de la qualité du service délivré aux usagers est également l'un des objectifs visés par l'action de l'IGÉSR. Mue par cet objectif, l'IGÉSR apporte son expertise, son appui et ses ressources aux directions, aux services, aux académies. Ses interventions prennent des formes multiples. C'est ainsi que l'Inspection générale est mobilisée, en lien avec d'autres acteurs, dans des missions relatives à la gestion stratégique des ressources humaines avec notamment, la présidence ou la participation à des concours de recrutement relevant de ses ministères de tutelle ou d'autres, à la formation initiale et continue des cadres, à la conception de programmes et de référentiels, de ressources pédagogiques et de sujets d'examen et de concours. L'IGÉSR est, par ailleurs, mobilisée fortement pour effectuer des missions d'inspection régulière et d'audit de services ou d'établissements mais également des missions de contrôle en cas de dysfonctionnements majeurs ou de situations de crise auxquels il est indispensable de remédier rapidement.

Des procédures solides, des méthodologies éprouvées faisant l'objet d'une amélioration continue

Forte de la pluralité des profils de ses membres, l'IGÉSR met en œuvre des procédures et méthodologies d'investigation rigoureuses. Une réflexion de fond a ainsi été menée, depuis la création de l'IGÉSR, sur ses méthodes de travail en capitalisant et enrichissant les acquis méthodologiques des inspections générales constitutives, dans le triple objectif :

- améliorer en permanence la qualité de ses travaux,
- favoriser une culture professionnelle commune,
- sécuriser les différentes missions confiées à l'IGÉSR.

De même, le groupe d'études et de prospective Assurance qualité interne (GEP AQI) a été créé pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Des guides méthodologiques et des vade-mecum ont ainsi été conçus pour permettre à tous les inspecteurs généraux, de s'acquitter avec rigueur et efficacité des missions qui leur sont confiées, quelle qu'en soit la nature. Ces ressources partagées sont actualisées et soumises à un processus continu d'amélioration. Dans cette logique, une cinquième édition du vadémécum à l'usage des inspecteurs généraux conduisant des enquêtes administratives susceptibles de suites disciplinaires a été publiée et mise en ligne début juillet 2023. Ce document constitue une référence méthodologique mise à jour des modifications législatives, réglementaires ou jurisprudentielles. Des supports de formation ont également été développés et adaptés aux enquêtes administratives. L'IGÉSR déploie cette

formation en interne, auprès des autres inspections générales, ainsi que des académies, des universités, des opérateurs (Cour des comptes, CNRS...) qui le demandent. Elle est devenue une référence en la matière et forme également des inspecteurs territoriaux et personnels de direction.

Des réflexions ont également été menées en interne pour interroger et améliorer la place des victimes et des personnes auditionnées dans les procédures administratives tout en garantissant le respect des droits de la défense. C'est ainsi qu'une information minimale de la remise d'un rapport est désormais systématiquement délivrée à chaque personne auditionnée.

Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la professionnalisation des équipes de mission d'enquête administrative concernant la conduite des entretiens en termes de méthodologie et de posture professionnelle. La mission permanente violences sexistes et sexuelles (VSS) concernant l'enseignement supérieur appuie et outille ces personnels : deux séquences de formation ont déjà été dispensées à leur intention et une supervision des enquêtes administratives qu'ils sont susceptibles de mener est proposée pour les situations les plus sensibles. Une foire aux questions a été élaborée et présentée en 2024 pour répondre à l'ensemble de leurs interrogations concernant la conduite d'enquêtes administratives et ses suites. La mission est également en appui des services de l'administration centrale et fait partie du comité de pilotage du plan de lutte ministériel contre les VSS dans l'enseignement supérieur qui s'est réuni à deux reprises sur la période.

Enfin, la mission permanente IGÉSR sur les VSS, forte de ses analyses et du bilan de deux ans sur les dysfonctionnements des sections disciplinaires au sein des établissements d'enseignement supérieur¹, a continué en 2023-2024 de porter un projet de réforme disciplinaire qui nécessite des modifications législatives et réglementaires. L'économie générale du dispositif est de supprimer les sections disciplinaires au sein des établissements d'enseignement supérieur et de les remplacer, en première instance, par une juridiction régionale académique présidée par un magistrat administratif et constituée de membres élus par et parmi les représentants élus aux conseils académiques. Le sujet porté par l'IGÉSR trouve un écho très favorable de France Universités et des acteurs concernés.

L'expertise de la mission permanente IGÉSR sur les VSS étant reconnue, celle-ci a été à maintes reprises sollicitée pour présenter ses actions et ses analyses. C'est ainsi qu'elle a contribué activement en étant auditionnée par la mission interministérielle portant sur les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir et en remettant une contribution écrite en mars 2024.

¹ Absence de constitution d'une section, manque de professionnalisation des membres des sections, conflits d'intérêts réels ou apparents, sanctions non proportionnées, absence d'appel

Des inspecteurs généraux qui exercent leurs fonctions dans le respect strict d'une charte de déontologie

Conduits à intervenir dans des situations souvent extrêmement sensibles sur le plan humain, les inspecteurs généraux doivent faire preuve d'une déontologie irréprochable. La charte de déontologie répond à une obligation juridique inscrite dans l'article 9 de l'arrêté du 14 octobre 2019 portant organisation de l'IGÉSR. Cette charte rappelle avec force les principes d'indépendance, d'impartialité, et de liberté de jugement qui garantissent l'objectivité et la validité du travail des membres de l'IGÉSR, et qui s'appliquent de manière absolue dès lors que l'Inspection générale est saisie.

Cette charte est complétée par une foire aux questions (FAQ), nourrie des situations concrètes auxquelles ont pu être confrontés les membres de l'IGÉSR, qui permet d'illustrer concrètement les principes posés. Cette FAQ a vocation à être nourrie continuellement des questions que peuvent se poser les inspecteurs généraux et des situations auxquelles ils peuvent se trouver confrontés. L'ensemble, charte et FAQ, constitue ainsi un outil puissant au service de l'impartialité et de l'indépendance de l'IGÉSR.

Un plan de formation à la hauteur des enjeux de qualité des travaux conduits par l'IGÉSR

L'ensemble des nouveaux inspecteurs généraux bénéficient d'un plan de formation spécifique dès leur arrivée. Ils sont également associés immédiatement aux modules de formation à la conduite d'enquêtes administratives, modules accessibles à tous les inspecteurs généraux.

Le maintien au plus haut niveau de l'expertise des inspecteurs généraux et des compétences professionnelles qui y sont associées demande un effort permanent de formation, dans un souci constant de perfectionnement et d'excellence. La formation continue de l'IGÉSR a continué de se développer en 2023-2024. Le plan de formation interne fait l'objet d'adaptations constantes afin de répondre aux besoins d'expertise des inspecteurs généraux et à ceux des nouveaux profils recrutés. Le catalogue proposé se veut souple et personnalisable. Il est construit autour de 4 axes et objectifs :

- maîtriser ses activités,
- approfondir ses connaissances,
- approfondir ses savoir-faire,
- enrichir son parcours professionnel.

Ce plan de formation propose 8 parcours, 25 formations internes et 55 formations externes. Il est également ouvert pour partie à des partenaires extérieurs comme la Cour des comptes ou les autres inspections générales. Ont été enregistrées en 2023-2024 plus de 600 inscriptions contre 330 l'année précédente.

Un souci permanent de contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur

La volonté de contribuer utilement et efficacement à la réussite de tous les élèves et étudiants ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur et ce, quelle que soit la sphère concernée, est porteuse d'exigences fortes pour l'IGÉSR. Elle s'accompagne légitimement du souci de contribuer, plus largement, au bien-être de l'ensemble des acteurs du système.

Mue par ces objectifs, l'IGÉSR apporte son expertise, son appui et ses ressources aux directions, aux services, aux académies, aux organismes de recherche, universités et établissements d'enseignement supérieur. Ses interventions prennent des formes multiples.

C'est ainsi que l'Inspection générale est mobilisée, en lien avec d'autres acteurs, dans des missions relatives à la gestion stratégique des ressources humaines avec, notamment, un souci de qualité des recrutements des concours auxquels elle participe et qu'elle préside le plus souvent.

En effet, l'IGÉSR assure la présidence ou vice-présidence de plus de 270 concours chaque année et participe ainsi à l'essentiel du recrutement de nos ministères de tutelle. La variété d'expertises des inspecteurs généraux permet de présider des concours très différents : enseignants, inspecteurs territoriaux et personnels de direction, conseillers principaux d'éducation (CPE), professeurs documentalistes, psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN), personnels santé-sociaux, ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), attachés d'administration, inspecteurs de la jeunesse et des sports, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sports, concours et examens professionnels de la filière d'État des bibliothèques.

L'IGÉSR fournit par ailleurs aux ministères, à l'Institut des hautes études en éducation et en formation, aux académies, aux opérateurs, **une ressource experte en formation d'un volume inégalé.** Les inspecteurs généraux participent ainsi à la formation initiale statutaire et continue des personnels, dans le cadre du programme national de formation Dgesco-DGRH, par de nombreuses interventions à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et au Centre de ressources et d'expertise sportives (Crepes) de Poitiers ainsi que par un accompagnement et un suivi de nombreux personnels stagiaires sur le terrain. À titre d'exemple, les inspecteurs généraux intervenant dans le cadre de la MEP ont animé des formations portant sur les plans français, mathématiques, maternelle, la consolidation de l'enseignement de sciences et technologie dans le premier degré, l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le premier degré, la direction d'école.

Très sollicitée pour son expertise disciplinaire, l'Inspection générale participe **aux travaux de rédaction des programmes** de l'école, du collège et des lycées, **des référentiels des enseignements professionnels**, à la conception et /ou à la validation des **sujets d'examen et de concours** (de recrutement, d'entrée dans les grandes écoles...) et de **ressources pédagogiques.**

Les inspecteurs généraux sont aussi sollicités pour contribuer à des **groupes de travail et de réflexion** à la demande des directions d'administration centrale (par exemple et en l'espèce : remplacement de courte durée, enseignement privé sous contrat, établissements supérieurs privés hors contrat).

L'IGÉSR est par ailleurs mobilisée fortement pour effectuer des **missions d'inspection régulière et d'audit** de services ou d'établissements mais également des missions de **contrôle** qui répondent alors à des dysfonctionnements majeurs ou des situations de crise auxquels il est indispensable de remédier rapidement.

L'IGÉSR entretient en outre **des relations étroites avec les autres services d'Inspection générale et de contrôle**. Trente-deux rapports ont ainsi été rédigés à la suite de missions conjointes avec l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), l'IGA, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd), l'Inspection générale des finances (IGF), le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Ces missions, commanditées par les ministres de tutelle de chaque service concerné ou par le Premier ministre, ont pour objet d'évaluer des politiques publiques qui mettent en cause des champs ministériels différents, d'expertiser leur articulation et de proposer des mesures ajustées aux besoins de la nation en considération des contraintes propres à chaque écosystème.

— Une mobilisation de toutes les expertises au service du bon fonctionnement du système

L'année 2023-2024 a particulièrement mobilisé l'expertise des membres du **collège Expertise disciplinaire et pédagogique** ainsi que leur connaissance fine de l'écosystème éducatif, à la fois pour assurer la permanence des missions dans des contextes inédits et pour accompagner la réussite des transformations mises en œuvre par les ministres successifs en charge de l'éducation nationale.

La perspective des Jeux olympiques et paralympiques a constitué l'un des contextes inédits de cette année scolaire. Mais à côté de la perspective lumineuse des JOP, cette année scolaire 2023-2024 a aussi été marquée, avant même son commencement, par un contexte plus sombre, qu'il s'agisse de la prégnance des faits de harcèlement ou des conséquences des émeutes de juin 2023. Ces événements graves s'accompagnent d'une dégradation des relations au niveau du collège et du lycée que les inspecteurs généraux observent depuis plusieurs années. Il apparaît essentiel de trouver les voies d'une restauration de l'autorité des enseignants et de leur capacité à changer le cours des choses, tout en donnant aux élèves les moyens d'utiliser la parole comme un moyen pacifique d'expression de soi et d'écoute des autres. Une mission intitulée « Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité : un enjeu essentiel pour la nation » a été, à ce titre, diligentée en septembre 2023 pour trouver les voies d'une action globale et cohérente, en croisant observations de terrain, écoute des acteurs et apports de la recherche.

Experts de la pédagogie, toujours soucieux de la qualité des enseignements délivrés, forts d'une expérience d'enseignants et souvent d'inspecteurs, accordant une grande part de leur temps à un travail sur le terrain ou dans des groupes de réflexion et de production avec des enseignants, les inspecteurs du collège EDP ont pu se faire le relais des difficultés et parfois de la perte de sens exprimée par le terrain. Ils ont été, dans des circonstances dramatiques, aux côtés de la communauté éducative, une nouvelle fois atteinte par le terrorisme islamiste au travers de l'assassinat de Dominique Bernard en octobre 2023. Cet assassinat suivait de peu l'attaque terroriste du 7 octobre 2023. Les enseignants, et au-delà, tous les personnels

d'éducation, se sont alors retrouvés en première ligne pour rassurer et accompagner des élèves désorientés et parfois sans repères. Les groupes disciplinaires, en particulier en lettres et histoire-géographie, ont contribué modestement avec la Dgesco à outiller les enseignants pour éclairer, répondre aux questions, réagir face aux interrogations comme aux contestations éventuelles. Le pilotage des ressources ainsi que le choix de sujets d'examen ont constitué, peut-être plus encore qu'à l'accoutumée, une occasion d'affirmer la confiance partagée avec l'ensemble des enseignants dans la transmission du savoir et de la culture sous sa forme la plus exigeante et dans la capacité de tous les élèves à y accéder pleinement.

Sur un terrain moins dramatique, le déplacement des épreuves du baccalauréat en juin, décidé à son arrivée par le nouveau ministre Gabriel Attal, a nécessité pour les groupes disciplinaires un travail en urgence sur les épreuves d'examen et les programmes en vue d'établir un cadre pérenne permettant aux enseignants de travailler avec sérénité.

Mais l'année 2023-2024 a été essentiellement marquée par une mobilisation autour des deux chantiers structurants mis en œuvre par le ministre Attal puis par ses successeurs que sont **la mise en œuvre du Choc des savoirs et la réforme de la formation initiale des enseignants**, deux chantiers ayant pour objectif commun d'élever le niveau des élèves, en particulier dans les enseignements fondamentaux.

Les groupes disciplinaires ont été mobilisés dans un premier temps pour co-piloter et nourrir les groupes de travail mis en place dans le cadre de la mission choc des savoirs pour le collège et le lycée.

Il s'est agi ensuite de traduire dans les programmes des objectifs fixés en décembre par le ministre Gabriel Attal dans le plan qu'il a établi, suite à la mission Choc des savoirs. C'est cette fois sous l'égide du conseil supérieur des programmes que les inspecteurs ont piloté les groupes de conception de l'ensemble des programmes de maternelle, primaire et collège, voire du primaire au lycée pour les langues vivantes. La mobilisation des inspecteurs a permis d'aboutir à des textes qui soient à la fois concis, explicites, qui permettent de définir des objectifs clairs par année et qui fixent en un seul document ce qui est attendu des enseignants.

La mise en place d'une organisation de l'enseignement du français et des mathématiques en groupes de besoins a été l'occasion d'un travail avec les corps d'inspection territoriaux. Des webinaires ont permis de toucher tous les inspecteurs de français et de mathématiques afin de trouver, pour chaque discipline, les moyens de mettre la réforme au service des apprentissages des élèves. À la suite de cet appui à la mise en œuvre de la réforme, les inspecteurs du collège participeront, dès septembre 2024, au suivi et à l'évaluation de la mesure en lien avec la Depp.

La réforme de la formation initiale, suspendue depuis juillet 2024, entendait placer le concours de recrutement des enseignants, à l'exception de l'agrégation, au niveau L3. Concernant **l'enseignement primaire**, il s'est agi notamment d'apporter un appui à la DGRH pour la définition des nouvelles épreuves de concours de recrutement des professeurs des écoles et pour la conception de sujets zéro pour chaque épreuve, d'élaborer un nouveau référentiel de formation pour la licence Professorat des écoles (LPE) et le master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) – mention Professorat des écoles, des dossiers d'accréditation à délivrer ces nouvelles mentions de licence et de master, de contribuer à la préparation du décret statutaire en conseil d'État (DCE). Les inspecteurs généraux du **collège EDP** ont dû, pour leur

part, complètement repenser des épreuves de concours prévues pour s'adresser à des étudiants dont une grande part sans connaissance du métier, tout en s'assurant qu'on identifie bien les compétences indispensables à l'exercice de ce même métier. C'est cette gageure qu'ont relevée les groupes disciplinaires, au terme d'un travail ponctué par une trentaine de réunions techniques avec la DGRH. Cette réforme, suspendue à l'été 2023, a été l'occasion d'échanges et de réflexion de fond avec les universitaires qui se sont poursuivis au-delà de la suspension de la réforme.

L'actualité principale du lycée demeure, quant à elle, le déploiement de la **réforme et les divers ajustements d'épreuves et de programme** qui l'accompagnent, auxquels participent les groupes disciplinaires. Il apparaît clairement, au-delà des difficultés rencontrées, qu'il reste encore à mettre en place des cadres de suivi individualisés des élèves et à retrouver une forme de stabilité pour tous les personnels. C'est l'un des enseignements principaux du rapport *La réforme du lycée général et technologique*, remis en juillet 2023, un autre point important tenant dans la nécessité de réaffirmer et mieux incarner le lien entre le lycée rénové et l'enseignement supérieur. Sur ce dernier point, un **travail approfondi sur l'évaluation** est en cours actuellement et doit être renforcé à la rentrée 2024 et une mission consacrée au pilotage et à la régulation de l'accès à l'enseignement supérieur entre les formations, les académies et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) à travers Parcoursup a été diligentée par les deux ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Les inspecteurs généraux ont également été conduits à émettre des préconisations concernant l'évolution de la filière STMG pour faire de cette filière une voie de réussite et de démocratisation ; à produire une note flash sur les classes expérimentales dites « prépa seconde » ; et à travailler sur le projet, issu de la mission choc des savoirs, d'une épreuve anticipée de mathématiques en fin de première.

Le souci de la qualité de l'enseignement délivré s'exprime également dans l'accompagnement par l'IGÉSR **du réseau des établissements français à l'étranger**.

Une trentaine d'inspecteurs généraux ont apporté cette année leur expertise, en lien étroit avec la Dreic, à l'accompagnement du réseau des établissements français à l'étranger en participant aux **campagnes d'homologation et de suivi des établissements français à l'étranger**. Ce sont au total plus de 170 dossiers dont la répartition géographique reflète les zones d'influence traditionnelles de l'enseignement français à l'étranger (EFE) qui ont été expertisés par l'IGÉSR ; 17 visites d'établissements in situ ont été effectuées dans 12 pays et 7 zones géographiques.

Une vingtaine d'inspecteurs généraux ont, par ailleurs, apporté leur expertise en participant en 2023-2024 aux commissions organisées par l'AEFE en vue du **recrutement de personnels** de direction, d'inspection et de personnels administratifs et financiers. La montée en puissance des effectifs dans l'EFE nécessite d'ores et déjà la mobilisation d'un nombre plus important d'inspecteurs généraux dans le cadre des prochaines campagnes d'homologation et dans le recrutement par l'AEFE de personnels. Afin d'accompagner ces évolutions et d'améliorer le service rendu aux usagers, le **pôle Affaires internationales** a construit, avec la Dreic, un parcours de formation mis en place en septembre 2024 qui s'inscrit dans une double démarche qualité et de maîtrise du risque dans un contexte de départ progressif des ressources expertes. Ce parcours de formation permet tout à la fois d'associer de nouveaux inspecteurs et de professionnaliser les inspecteurs déjà engagés en initiant des retours d'expérience réguliers.

Dans les champs de la jeunesse, des sports et de la vie associative, plusieurs **missions d'évaluation** ont permis d'éclairer l'action et les orientations des ministères de tutelle. Dans le champ du sport, il convient de citer notamment celle portant sur l'évaluation des aides au développement de la pratique sportive apportée aux fédérations sportives agréées par l'Agence nationale du sport dans le cadre des projets sportifs fédéraux ; celle sur le pilotage et le modèle économique du e-sport en France et celle sur le développement du service civique dans le sport. Dans les champs de la jeunesse et de la vie associative, ont été notamment remis les rapports sur la revue des dépenses pour les dispositifs en faveur de la jeunesse (avec l'Inspection générale des finances), sur les évaluations de programmes dédiés aux jeunes (évaluation du programme 1jeune, 1mentor ; évaluation de l'intermédiation dans le service civique ; pilotage et organisation logistique du Service national universel ; audits des programmes européens Erasmus+ éducation formation ; Erasmus+ jeunesse et sports ; Corps européen de solidarité ; etc.).

Le **collège ESRI**, pour sa part, a agi en commun avec la DGSIP autour de l'importante question de la **régulation de l'enseignement supérieur privé**. Leur action a été centrée principalement sur un très vaste chantier de concertation avec les différents acteurs (y compris interministériels) autour du principe de labellisation des établissements et de leurs formations. L'identification des critères pertinents et les méthodes d'évaluation adéquates ont été au cœur des débats, de même que l'articulation du label avec les diplominations et certifications existantes.

Le collège ESRI s'est également investi sur plusieurs **audits de pré-dévolotion** du patrimoine immobilier, **d'audits pré-responsabilités et compétences élargies (RCE)** ainsi que sur **l'accompagnement d'universités**, qu'il s'agisse de sujets financiers ou RH, d'interrogations stratégiques et organisationnelles. L'appui à la DAF et à la DGESIP a été conséquent sur la thématique financière : réforme à venir du décret financier, contrôle interne financier, mise à disposition d'un module de formation sur l'audit financier et la stratégie budgétaire pour l'ensemble de la communauté universitaire de l'ESR.

Les missions de contrôle au service du bon fonctionnement du système

L'IGÉSR intervient indirectement ou directement dans **l'évaluation des services, organisations et structures** placés sous l'autorité des ministres concernés, ou relevant de leur tutelle ou bien encore bénéficiant de subventions de ces ministères, ainsi que dans la prévention des risques. Les missions d'inspection et de contrôle occupent une place particulièrement importante dans l'ensemble des missions réalisées par l'IGÉSR, qu'il s'agisse **des revues permanentes de contrôle ou du contrôle en cas de contexte de crise ou de dysfonctionnement**. Par nature, les missions qui relèvent des revues permanentes ont pour objet de vérifier que l'action de la structure administrative contrôlée ou de l'organisme participant à une mission de service public est conforme, d'une part, aux lois et règlements et, d'autre part, à un référentiel réglementaire de performances ou de bonnes pratiques.

Pendant l'année scolaire et universitaire 2023-2024, **le collège bibliothèques, documentation, livre et lecture (BDLL)** a ainsi réalisé plusieurs **contrôles de bibliothèques** universitaires ou interuniversitaires (université de Bourgogne, université de Lorraine, université de Nantes, université de Rouen-Normandie, université de technologie de

Troyes, bibliothèque Denis-Diderot à Lyon) ou de bibliothèques de grands établissements (Conservatoire national des arts et métiers et Mines Paris-PSL). Il a aussi effectué des contrôles de bibliothèques territoriales : médiathèques d'agglomération d'Ardenne métropole (Charleville-Mézières et Sedan), de Béziers agglomération et de Meuse Grand Sud (Bar-le-Duc) ; bibliothèques municipales du Blanc-Mesnil, de Chalon-sur-Saône, de Dunkerque, d'Orléans et de Poitiers ; médiathèques départementales de la Corrèze, de l'Indre et du Var.

L'IGÉSR peut aussi être saisie pour effectuer des **missions de contrôle** afin de répondre à des dysfonctionnements majeurs ou des situations de crise dans les services académiques et les établissements scolaires, publics comme privés, en France ou à l'étranger, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans les fédérations sportives. Ces missions conduisent les inspecteurs généraux à s'assurer de la qualité du service public rendu aux concitoyens. Les enquêtes administratives ont ainsi donné lieu en 2023-2024 à 26 rapports et 7 transmissions au parquet.

Dans le **champ des sports, de la jeunesse et de la vie associative**, l'activité de l'IGÉSR a été fortement mobilisée par le traitement des **dysfonctionnements au sein de fédérations sportives**, principalement dans trois domaines : leur gouvernance, la transparence de leur gestion budgétaire et les difficultés de prise en compte et de traitement des situations de violences sexistes et sexuelles (VSS) auxquelles elles ont été, dans leur grande majorité, confrontées avec la libération de la parole. La moitié de ces missions ont été réalisées dans le cadre d'une « revue permanente » des fédérations sportives et des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire (quatre contrôles de fédérations sportives – escrime, kickboxing, muaythai et disciplines associées, badminton, UNSS – et trois contrôles d'associations de jeunesse et d'éducation populaire). Ces interventions ont conduit la cheffe de l'IGÉSR à être auditionnée par les membres de la commission d'enquête parlementaire sur l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations sportives, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en septembre 2023.

La contribution précieuse de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) à l'amélioration en continu des processus de fonctionnement des ministères

La mission ministérielle d'audit interne (MMAI) placée auprès de la cheffe de l'IGÉSR a pour objectif d'apporter à chaque ministre une **assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations** et de formuler des conseils pour l'améliorer. Elle s'intéresse en particulier à la couverture des risques, ceux-ci étant compris comme des événements contrariant l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de la politique publique ou des processus ministériels concernés.

Au titre des plans pluriannuels d'audits internes actés par le CMAI, la MMAI a conduit en 2023-2024 une dizaine de missions. Elle a réalisé différents audits internes et des audits relatifs au Plan national de relance et de résilience (PNRR) pour le compte de l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (AnAFé). Elle a permis également la réalisation de suivis d'audit évaluant la mise en œuvre des plans d'action décidés lors des audits internes initiaux.

L'inspection santé et sécurité au travail au service de l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels dans les établissements supérieurs, les académies et les administrations centrales

L'inspection santé et sécurité au travail (ISST) **de l'enseignement supérieur, du sport et de la recherche** est également placée sous l'autorité de la cheffe de l'IGÉSR, qui est garante de son indépendance. Les inspecteurs santé et sécurité au travail assurent le contrôle de l'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et proposent des axes d'amélioration aux chefs de service concernés. Ils ont la responsabilité du suivi d'un portefeuille de 286 structures² en apportant **leurs conseils et leur accompagnement**. 84 % des 59 établissements inspectés en 2023-2024 ont fait l'objet d'au moins une proposition de mesure immédiate. Au total, 332 propositions de mesures immédiates³ ont été formulées pour des situations d'urgence. **La réalisation ou l'actualisation de l'évaluation des risques** reste en tête des recommandations (axe prioritaire du Plan santé au travail 2021-2025 de la fonction publique). L'inspection santé et sécurité au travail participe également aux groupes de travail des instances de dialogue social ministérielles de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et de jeunesse et sport (JS).

Les ISST sont également intervenus dans le cadre de la formation initiale ou continue d'inspecteurs santé et sécurité au travail de différents départements ministériels, d'agents de prévention, de membres des comités sociaux d'administration (CSA) et formations spécialisées et de personnels d'encadrement.

Les inspecteurs santé et sécurité au travail **en académie** sont notamment compétents pour les services déconcentrés de l'État (rectorats et directions des services de l'éducation nationale [DSDEN]), les établissements publics du ressort des académies (lycées, collèges, établissements régionaux d'enseignement adapté [Erea], etc.), les écoles, et certains établissements publics nationaux (France Éducation international, centre d'études et de recherches sur les qualifications [Céreq]). Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont placés sous l'autorité directe du recteur, mais l'IGÉSR garantit l'indépendance et l'objectivité de leurs missions d'inspection. À cette fin, les correspondants territoriaux de l'inspection générale (CTIG) veillent aux conditions générales d'exercice de leurs missions. Le groupe des ISST en académie est animé par un coordonnateur placé sous l'autorité hiérarchique de la cheffe de l'IGÉSR. Sur l'année scolaire 2023-2024, 595 inspections ont été réalisées (les ISST de 3 académies étant en formation, ils n'ont pu en réaliser) et 8 établissements hors contrat ont été visités à la demande de l'autorité administrative. Enfin, 327 journées de formation ont été dispensées à destination des personnels des académies ou d'autres administrations.

—— L'année scolaire
et universitaire 2023-2024
de l'IGÉSR ———
—— en trois lignes de forces

3. Collégialité

Fin août 2024, le service de l’Inspection générale comptait **256 inspecteurs généraux**. En 2023-2024, l’effectif a été renouvelé à hauteur de 8 % : 16 inspecteurs généraux et deux inspecteurs ont rejoint l’IGÉSR par détachement, compensant les sorties sur emplois ou les départs en retraite pour venir renforcer les expertises spécifiques des collègues métier ou représenter des fonctions caractéristiques de nos ministères : IA-IPR, secrétaire général d’académie, directeur général des services d’université ou conservateur général, par exemple. L’IGÉSR tâche en effet de conserver une représentation de tous les métiers qui font l’essence de ses ministères afin qu’elle en reste bien à la fois le reflet et l’excellence. Cette démarche est capitale ensuite pour la représentativité des équipes de mission et pour la légitimité des avis et rapports de l’IGÉSR. Les inspecteurs généraux sont en effet avant tout des professionnels de terrain et de véritables spécialistes.

PRINCIPALES FONCTIONS EXERCÉES AVANT L'ENTRÉE DANS LE CORPS	NOMBRE D'INSPECTEURS CONCERNÉS
IA IPR	50
Membre d'un cabinet ministériel	29
Professeur de chaire supérieure, agrégé	30
Professeur des universités, maître de conférences	28
Sous-directeur d'administration centrale	9
Chef de service en administration centrale	9
Chef de bureau d'administration centrale et assimilé	6
DGS	12
Directeur de projet, expert de haut niveau en administration centrale	3
Dasen/Daasen	8
Directeur d'administration centrale	7
Directeur de bibliothèque ou bibliothécaire	7
Directeur d'EPNA	6
Président des universités	2
Recteur d'académie et directeur de l'académie de Paris	3
Autres	47

Un service désormais composé d'experts aux parcours diversifiés et marqué par la mobilité de ses membres

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre de la même année, il a été proposé aux inspecteurs généraux un droit d'option, leur permettant de choisir entre rester dans le corps ou intégrer dans le corps des administrateurs de l'État en restant sur emploi fonctionnel d'inspecteur général pour 5 ans. La mise en œuvre de la fonctionnalisation conduisait à une **transformation majeure du service d'Inspection générale ainsi ouvert à tous types de profils, fonctionnaires et contractuels, pour une durée limitée, mais avec une garantie des conditions et des méthodes de travail** des inspecteurs généraux :

- préservation de l'expertise et de la légitimité,
- maintien de l'indépendance,
- attractivité vis-à-vis des viviers de recrutement.

En décembre 2023, 35 inspecteurs ont ainsi opté, rejoignant les 206 inspecteurs qui avaient déjà opté entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2023. 47 inspecteurs sont demeurés dans le corps de l'IGÉSR, dont 36 effectivement dans le service.

Désormais, les inspecteurs généraux sont recrutés sur les viviers habituels de l'IGÉSR, garantie de la même expertise qu'auparavant, étendus à des profils nouveaux, plus larges et plus jeunes – par exemple, ingénieurs data, médecins, juristes pour compléter cette expertise. Les hauts fonctionnaires en sortie de l'Institut national du service public (INSP) peuvent ainsi intégrer l'Inspection générale après deux ans au moins d'exercice professionnel. Des contractuels peuvent également se porter candidats, ce qui constitue deux nouveautés. Le recrutement continue à se faire sur profil, selon les besoins d'expertise définis par l'Inspection générale, avec le souci de gérer l'équilibre entre profils traditionnels et profils différents pour conserver le même savoir-faire tout en l'élargissant autant que de besoin. Des avis de vacance sont publiés à un rythme semestriel destiné à devenir la norme. Un comité de sélection examine les candidatures et auditionne celles qui lui paraissent les plus pertinentes.

Au terme de 5 ou 10 ans d'exercice, les inspecteurs généraux ont une obligation de mobilité dans un autre emploi fonctionnel ou retournent dans leur corps d'origine. Ils peuvent à nouveau candidater sur un poste d'Inspection générale après un délai de carence de 2 ans. L'Inspection générale est désormais, pour certains, un passage en début ou en milieu de carrière qui leur permet d'acquérir une excellente connaissance des politiques publiques du champ couvert par l'IGÉSR et des méthodes solides en évaluation, audit et contrôle, avant de repartir en administration centrale ou en services déconcentrés. Pour d'autres, elle reste le dernier emploi d'une carrière et ils exercent pendant 10 ans, voire un peu plus, les missions de conseil, d'appui et d'évaluation d'un champ dont ils sont déjà experts. La fonctionnalisation est donc un tremplin favorisant la diversité de profils au sein des missions et un regard nouveau, assurant à la fois aux membres du service des carrières plus diversifiées et à la fois à l'IGÉSR un plus grand rayonnement de l'expertise acquise en son sein.

Une organisation collégiale, source d'expertise commune, de cohérence et d'efficacité de l'action collective

Les objectifs de la fonctionnalisation – rapprocher la haute fonction publique des territoires, favoriser la diversité des profils et des parcours, augmenter les possibilités de mobilité, construire une culture commune au sein de l'État – coïncident avec l'esprit de la création de l'IGÉSR.

L'organisation de l'Inspection générale – en collèges, en pôles transversaux et en groupes d'échange et d'information (GEI) – répond en effet à la nécessité à la fois de **développer l'expertise commune et de garantir la cohérence et l'efficacité de l'action collective** sur l'ensemble des champs de compétences de l'IGÉSR, tout en préservant la spécificité des compétences des quatre inspections générales d'origine. Cette organisation doit également contribuer à la consolidation d'une identité et d'une culture partagée par l'ensemble du service, dont les membres sont désormais appelés à davantage de mobilité. L'IGÉSR, par ses choix organisationnels réinterrogés d'une année sur l'autre et parfois repensés, démontre en permanence sa capacité d'évolution en interne pour s'adapter en continu à son environnement.

Ainsi, en 2023-2024, les inspecteurs généraux nouvellement arrivés, comme ceux qui sont dans le service, qu'ils soient restés dans le corps en extinction ou qu'ils aient opté pour intégrer celui des administrateurs de l'État, ont pu bénéficier de **nouvelles offres de formation et développement professionnel**, proposées en interne du service, en lien avec la direction de l'encadrement des ministères de tutelle de l'IGÉSR ainsi que dans le cadre d'une convention avec l'INSP, de manière à monter en compétences, mais aussi pour certains à se préparer à une future mobilité.

Les sept **semaines de regroupement annuelles** des inspecteurs ont été consacrées à des réunions qui permettent aux inspecteurs généraux de travailler ensemble et d'échanger au sein des groupes auxquels ils appartiennent (collèges, GEI, pôles, etc.). Elles ont été partiellement réorganisées en 2023-2024 notamment afin de préserver les temps d'échanges pour les missions et de favoriser encore davantage la collégialité.

Après un **séminaire de rentrée** portant successivement sur le resserrement du lien entre les jeunes et la Nation dans un contexte de crise des banlieues ainsi que sur les enjeux des Jeux olympiques et paralympiques, les **séminaires transversaux** ont conduit, au cours de l'année, l'ensemble des membres du service à réfléchir collectivement et avec la participation d'éminents experts scientifiques et de professionnels de terrain à des thématiques comme l'inclusion, l'intelligence artificielle générative, les formations et l'insertion professionnelles, les temps de l'enfant et les partenaires de l'École, les compétences psycho-sociales, l'adossement des pratiques, des formations et des politiques publiques à la recherche, ou encore la possibilité de comparer les performances pour mieux évaluer. Ces séminaires ont réellement pour vocation d'élargir encore davantage les horizons réflexifs des inspecteurs, d'éclairer leurs actions sous des jours nouveaux et, ce faisant, de nourrir à la fois leurs pratiques professionnelles et, autant que possible, la culture commune de l'IGÉSR.

Les réunions des quatorze **groupes d'échanges et d'information**, creuset et ferment d'une culture et d'une identité communes, ont contribué à la circulation interne de l'information et ont fourni autant d'occasions aux inspecteurs d'étudier plus avant

des thématiques spécifiques à des territoires et de croiser les regards en matière d'approches métiers et de méthodes de travail. Elles ont ainsi permis à la fois de continuer à **enrichir la culture commune** et de **faciliter l'intégration des nouveaux arrivants**.

La transformation induite par la fonctionnalisation a permis de recruter à un haut niveau d'expertise et de motivation grâce à une **attractivité renforcée** par une plus grande variété et visibilité de ses missions. Elle a aussi facilité la **généralisation des équipes de mission plurielles** et a été accompagnée par la mise en place une **politique RH plus lisible**, fondée sur la réflexion collégiale au sein de groupes de travail ad hoc.

Enfin, pour mener à bien ses missions, l'Inspection générale s'appuie sur un **secrétariat général administratif qui lui est essentiel**. Qu'il s'agisse d'apporter un soutien logistique aux déplacements des inspecteurs ou à leur vie quotidienne, de mettre à leur disposition des outils numériques performants, de mettre en forme les rapports et d'en assurer la communication parfois sensible, de faire connaître et de valoriser les travaux de l'Inspection générale ou encore de fournir la documentation nécessaire à une bonne connaissance des sujets sur lesquels les missions démarrent, les personnels administratifs qui travaillent au sein de l'IGÉSR sont indispensables à la qualité de ses travaux.

education.gouv.fr

Site de l'IGÉSR :
1, rue Descartes
75005 Paris